

## Re: LES REÇUS D'IMPOT

Tous les syndiqués savent qu'il est permis de déduire de leur revenu imposable les cotisations syndicales versées à une organisation bona fide au cours d'une année.

Le Département de l'Impôt exige cependant que l'on annexe à sa déclaration d'impôt un reçu, signé par un officier du syndicat attestant que vous avez versé tel montant durant l'année.

Nous profitons de la circonstance pour demander aux officiers syndicaux de faire signer en même temps les cartes du journal Le Travail par les membres qui vont chercher tel reçu. La signature des cartes du journal qui restent à signer permettrait à l'administration du journal une économie de près de \$10,000 par année.

L'administration du journal sera empressée de faire parvenir aux syndicats qui en feront la demande des cartes nécessaires pour compléter ce travail.

Vol. XXXIV — No 6

Ottawa, 14 février 1958



# Le mouvement ouvrier veut la gratuité scolaire et la scolarité jusqu'à 16 ans

La CTCC et la FTQ, dans un mémoire au Surintendant de l'Instruction publique, demandent également que les membres laïques du comité de l'Instruction publique soient désignés par les principaux intéressés à notre orientation scolaire

## La Conférence provinciale sur l'éducation adopte le principe de la gratuité scolaire

De même que celui de la fréquentation scolaire jusqu'à 16 ans et la réforme de l'Instruction publique

Quelques jours avant la présentation du mémoire du mouvement ouvrier au Surintendant de l'Instruction publique, la Conférence provinciale sur l'éducation qui avait lieu à l'Université de Montréal a endossé les principales recommandations du mouvement syndical.

En effet, la conférence organisée par la Chambre de Commerce provinciale, la Fédération des Sociétés St-Jean-Baptiste et à laquelle participaient plusieurs organismes dont la CTCC, a endossé le principe de la gra-

tuité scolaire, celui de la scolarité jusqu'à 16 ans et finalement celui de la réforme du Conseil de l'Instruction publique. Plusieurs autres résolutions demandant une commission royale d'enquête sur les problèmes de l'enseignement, des ententes fiscales avec le fédéral, la refonte de nos lois scolaires ont également été discutées et adoptées.

Au sujet de la gratuité de l'enseignement, M. Jean Marchand, qui représentait la CTCC a livré une dure bataille pour en faire adopter le principe par les quelque

170 délégués.

Plus tard, les délégués ont également adopté une résolution pour que cette gratuité s'applique immédiatement aux quatre premières années du cours classique; on demande que les élèves fréquentant ces institutions bénéficient des mêmes conditions financières que ceux des classes du niveau correspondant du niveau public où l'on n'exige aucune scolarité. On demande également que des bourses soient accordées aux élèves des classes supérieures du cours classique.

La fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à 16 ans, la gratuité scolaire à tous les niveaux de l'enseignement et la démocratisation de l'enseignement dans la province de Québec, telles sont les principales recommandations faites par les représentants du mouvement ouvrier de la province de Québec, mercredi dernier, au Surintendant de l'Instruction publique, M. Omer-Jules Desaulniers.

Les membres de l'Exécutif de la CTCC et ceux de la Fédération des Travailleurs du Québec ont exposé leur point de vue au Surintendant de l'Instruction publique, mercredi dernier, dans le bureau de ce dernier, dans l'édifice du gouvernement à Québec.

Les principales demandes du mouvement ouvrier coïncident avec les principaux vœux qui ont été émis en fin de semaine par la Conférence provinciale sur l'éducation qui s'est déroulée à l'Université de Montréal.

Comme on le verra dans une autre colonne de cette édition, les délégués à cette conférence ont adopté le principe de l'Instruction gratuite à tous les degrés et ils ont également voté en faveur de la fréquentation scolaire jusqu'à 16 ans. Par ailleurs, ils ont également adopté une résolution favorisant la réforme du Comité de l'Instruction publique ainsi que la réforme du mode de représentation sur les commissions scolaires des villes de Québec et de Montréal.

**Le chômage et la scolarité**  
C'est en qualité de parents et de travailleurs que les représentants des deux centrales syndicales ont présenté leurs recommandations au Surintendant de l'Instruction publique.

"Dans la province de Québec, dit le mémoire, aussi bien que dans l'ensemble du Canada, le taux de chômage chez les personnes peu instruites est presque le double du taux constaté chez les

personnes possédant une certaine instruction. Plus précisément, ajoute le mémoire, il y a proportionnellement à peu près deux fois plus de chômeurs parmi ceux dont la fréquentation scolaire est égale ou inférieure à la 8e année, que parmi ceux qui ont fréquenté l'école 9 ans ou plus."

**Le niveau de l'Instruction et la mobilité professionnelle**

Le mémoire fait également allusion au fait que les techniques nouvelles de production influent sur le nombre et la qualité des travailleurs occupés dans une entreprise donnée. De là résulte, pour les travailleurs, le besoin de changer de métier ou de s'adapter aux conditions nouvelles qui existent dans son métier.

"Dans les milieux ouvriers, dit le mémoire, on reconnaît que les travailleurs les mieux éduqués, ceux qui ont eu la chance de recevoir une meilleure formation, à la fois générale et professionnelle,

(Suite à la page 6)

## Aux "Idées en marche"

## L'immigration est-elle une cause du chômage?

La question du chômage est sans contredit à l'ordre du jour. D'un mois à l'autre, le nombre des travailleurs sans emploi ne cesse d'augmenter. De la mi-octobre à la mi-novembre, le bureau fédéral de la statistique enregistrait un accroissement de 40% du nombre des chômeurs. Au 14 décembre, les différents bureaux du service de placement fédéral avaient en filière 520,000 demandes d'emploi; au 12 janvier: 796,000. D'après les prévisions des économistes, il se pourrait que le chômage affecte, en mars, 10 p. 100 plus de la main-d'oeuvre totale du Canada.

Si le chômage se constate aisément, ses causes sont infiniment plus difficiles à repérer avec exactitude. Dans la conjoncture actuelle, un fait attire cependant l'attention des observateurs de la vie canadienne. M. Pierre Harvey, professeur à l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, faisait dernièrement remarquer à quel point les courbes de développement de l'immigration et du chômage étaient proches parentes depuis la guerre. (Le Devoir). M. Jean-Marc Bélanger, dans une série d'études sur l'immigration canadienne, notait une observation semblable: "Alors que l'année 1957 aura vu arriver le plus fort contingent d'immigrants (280,000) depuis 1913, l'hiver 57-58 verra le chômage le plus considérable des années d'après-guerre".

Economistes et journalistes ne sont d'ailleurs pas les seuls à établir un lien de cause à effet entre une politique d'immigration massive et l'aggravation du chômage. Le monde des affaires attribue aussi l'expansion inaccoutumée du chômage à l'immigration. (The Financial Post). Les Syndicats protestent contre l'arrivée massive d'immigrants alors qu'un grand nombre de chômeurs sont aux prises avec des difficultés inouïes (Le Travail). Et on ne peut nier que dans le sentiment populaire, l'immigrant est très souvent et avant tout, "celui qui vient prendre nos places".

D'après le "Canadian Institute of International Affairs", la politique actuelle du Canada en matière d'immigration s'appuie encore sur une déclaration de M. King à la Chambre des Communes le 1er mai 1947. A cette occasion, M. King affirmait entre autres choses: "The fear has been expressed that immigration would lead to a reduction in the standard of living. If immigration is properly planned, the result will be the reverse. A larger population will help to develop our resources. By providing a larger number of consumers, in other words a larger domestic market, it will reduce the present dependence of Canada on the export of primary products". Telle est la position officielle. L'immigrant fait d'ailleurs plus. Il contribue à créer de nouveaux emplois, soit en établissant des entreprises nouvelles, soit en investissant des capitaux dans diverses industries. Toutes les difficultés ne viennent-elles pas du fait que l'immigration est trop massive, "not properly planned", pour reprendre les paroles de M. King.

Mais, est-il possible de tenir compte à la fois du chômage saisonnier, du chômage régional, des périodes de pause dans l'expansion du pays, des périodes de suremploi, et de réduire ou faciliter l'immigration en conséquence? Le chômage n'est-il pas inévitable en dehors de toute question d'immigration? Quelques-uns semblent d'avis qu'une stabilisation absolue de l'emploi est impensable dans notre contexte actuel.

Ces problèmes épineux seront discutés à la prochaine émission des Idées en Marche, jeudi soir le 20 février, à la télévision, à 10.30 p.m., et vendredi soir le 21 février, à la radio, à 9:00 heures, par quatre spécialistes: MM. Raymond Dupuis, président de la Chambre de Commerce du Canada; Maurice Bouchard, économiste, professeur à la faculté des Sciences Sociales de l'Université de Montréal; Jean-Paul Robillard, journaliste au Petit Journal; René Tremblay, économiste, professeur à la faculté des Sciences Sociales de l'Université Laval.

Les Idées en Marche, un forum de libre discussion réalisé par Radio-Canada en collaboration avec l'Institut Canadien d'Education des Adultes.

# Le mémoire conjoint de la CTCC et de la FTQ sur l'assurance-santé

Comme nous l'avons annoncé, la semaine dernière, la CTCC et la FTQ ont présenté un mémoire conjoint au gouvernement provincial réclamant un plan national d'assurance-santé administré par les provinces.

Il est impossible de reproduire intégralement ce mémoire dans une édition du journal LE TRAVAIL ainsi que certains nous l'ont suggéré. Nous avons opté plutôt de le reproduire par tranches en tâchant, si possible de conserver son entité à chacune des parties de ce mémoire.

Par ailleurs, nous y ajouterons certaines explications de notre cru que nous détacherons du texte lui-même.

## Le rôle de l'Etat

Les premières pages du mémoire traitent du rôle de l'état en général et du rôle particulier de l'état en matière de sécurité sociale.

Ces pages rappellent que l'état doit pourvoir au bien-être moral et physique de citoyens libres. Ce mot que nous soulignons à dessein indique bien que, dans l'état, les citoyens doivent rester libres et non asservis; que si par ailleurs l'état doit coordonner les activités de chacun, il doit également exercer un certain contrôle.

Voici comment s'exprime le mémoire :

"La société, une fois structurée, devient en quelque sorte un corps organique qui prend le nom d'état. Le rôle de ce dernier (que nous ne prétendons pas définir d'une façon exhaustive) est de pourvoir au bien-être moral et physique de citoyens libres. Notons tout de suite que le rôle que nous assignons à l'état, au sein des individus libres qui composent la société, en est un de coordination et de contrôle. Par le contrôle qu'il exerce, l'état n'assujettit personne mais coordonne les activités de chacun."

Le caractère essentiel du bien commun, c'est d'être redistribué aux personnes, comme le dit Jacques Maritain. Or, il appartient à l'état, gardien du bien commun, de voir à ce que cette redistribution se fasse à toutes les personnes.

Le principal moyen à la disposition de l'état pour que cette redistribution se fasse, c'est la sécurité sociale. Mais si toutes les personnes ont droit de participer au bien commun et que pas une des personnes ne peut être exclue de cette redistribution, la sécurité sociale n'est pas une oeuvre de secours, d'assistance aux pauvres, aux malades, aux informés, aux déshérités, mais bien un droit.

## Eléments positifs

"La sécurité sociale comporte le problème du plein emploi, ceux du chômage, des salaires, de l'habitation et de la maladie. Et son champ s'agrandit chaque jour non pas en raison de l'indigence croissante des individus qui composent la société, mais en raison proportionnelle des développements d'une société industrialisée à l'extrême et de la nécessité de redistribuer plus équitablement le revenu national.

"Comme on le voit, par sécurité sociale, il ne s'agit pas d'abord de venir en aide à l'infirme, au chômeur, aux sans-travail ou à quelques autres déshérités de la société. L'accent ne doit pas être sur la négative mais porter sur des éléments positifs et nous ne craignons pas d'affirmer que la sécurité sociale doit chercher davantage à créer le plein emploi qu'à pallier le chômage, davantage à créer des foyers habitables qu'à secourir les

Par exemple, la médecine est un bien commun à tout le monde. Cyrus T. Eaton, avec tous ses millions n'a pas inventé la médecine même s'il a accordé des bourses à des médecins ou des dons à des universités.

La médecine est le fruit d'efforts collectifs pendant des années et des siècles. Ses bienfaits ne peuvent être monopolisés par ceux qui ont de l'argent. Au contraire, elle doit servir à tous.

"Il nous semble opportun, dit le mémoire, de rappeler fréquemment que la sécurité sociale ne s'inscrit pas dans les fonctions de l'état comme une oeuvre de secours aux indigents. En effet, habitués à ne penser qu'en termes propres à l'indigence, lorsqu'il s'agit de sécurité sociale, nous avons malheureusement créé une confusion durable dans l'esprit du public lorsque nous avons proposé dans le passé des mesures de sécurité sociale.

"Tout citoyen, indépendamment de ses moyens de fortune, a un droit à la sécurité sociale du fait même qu'il appartient à la communauté.

"La sécurité sociale est une nouvelle notion qui ne doit pas être confondue avec l'assistance publique! Certains théoriciens voudraient que l'état provincial n'entre pas dans le champ de l'assurance sociale sous prétexte qu'il appartient exclusivement à l'individu de voir à sa propre protection. De là, disent-ils, l'assurance sera possible à ceux qui ont les moyens et l'état accordera l'assistance aux indigents. Ce n'est pas là, à notre avis, respecter les droits de la personne mais protéger la richesse des individus fortunés. Dans cette perspective l'état ne cherche plus à coordonner les efforts de la multitude pour assurer le bien-être de tous, mais il se contente de fournir une aide souvent humiliante aux individus nécessiteux.

sans-foyers et, dans le cas qui nous occupe, s'appliquer davantage à maintenir la population en santé qu'à secourir le malade.

"Pourquoi, diront les uns, assistons-nous à une course effrénée à la sécurité sociale alors qu'autrefois nous n'avions rien de semblable? Précisément parce qu'autrefois, les problèmes créés par la société rurale étaient d'une autre nature. L'ère de l'individu se suffisait à lui-même, l'ère du cultivateur ou de l'artisan répondant eux-mêmes au plus grand nombre de leurs besoins est close. Dans une société de masse, dans une société où chacun se sent impuissant en dehors du grand tout, naît la solidarité. Et c'est dans la solidarité que prend naissance la sécurité sociale."

(La semaine prochaine: L'importance de la médecine dans la sécurité sociale.)

## A GRANBY

# Syndiqués vs coopérateurs?

**Non ! Mais une coopérative qui trahit ses propres principes - Les cultivateurs feraient bien d'y regarder de près !**

La Presse du 6 février publiait une dépêche de son correspondant à Granby. Dans cette dépêche relative au conflit qui oppose à la Coopérative Agricole le Syndicat de ses Employés, on pouvait lire les lignes suivantes:

"Des cultivateurs de Roxton Pond et de St-Valérien se sont rencontrés ces jours derniers et ont résolu de s'organiser pour briser les piquets de grève..." Et plus loin: "Depuis le début de la grève, les cultivateurs avaient laissé la responsabilité des négociations entre les mains du bureau de direction..."

## Une question

Si cette dépêche est exacte, elle ne manque pas d'être inquiétante. Cela voudrait dire qu'un groupe de coopérateurs se prépare à jouer le rôle habituel des plus vulgaires briseurs de grève ou celui de la police politique. Si cela se produit, les conséquences seront désastreuses; qui donc en effet, pourrait croire

ensuite aux convictions démocratiques de ces coopérateurs...? Et la méfiance (sans parler de la honte) rejallirait sans doute sur tout le mouvement coopératif.

C'est pourquoi une double question se pose devant les attitudes récentes des coopérateurs de Granby:

### 1) — Est-ce qu'ils connaissent les principes de leur propre mouvement ?

L'un des tout premiers, c'est de traiter avec justice non seulement les membres de la coopérative, mais aussi ses employés.

Dans un document officiel publié en 1955 pour le congrès général des coopérateurs (Québec 6, 7 et 8 octobre) le Conseil de la Coopération posait aux administrateurs des coopératives les questions suivantes:

"Les bureaux de direction des coopératives s'assurent-ils que leurs employés travaillent dans les meilleures conditions possi-

bles? Par exemple, respectent-ils leur droit naturel d'association?"

Un examen de conscience sur ce point serait utile à Granby. Quand en effet, le 26 janvier, le gérant de la Coopérative, M. Pariseault, voulut imposer aux employés des contrats individuels au lieu d'une convention collective, cela sous la menace de congédiement il violait le droit d'association à la manière des capitalistes les plus endurecis et les plus retardataires.

### 2) Est-ce que les cultivateurs-membres connaissent les faits ?

Savent-ils que leur gérant, après avoir refusé que les négociations se poursuivent pendant ses vacances à lui, a accepté de siéger, sans représentation syndicale, pendant la maladie du procureur des employés, Me Geoffroy ?

Savent-ils que la décision ar-

bitrale rendue par leur gérant est un document partial, rédigé sans connaissance du point de vue syndical ?

Un autre article résume ci-contre le bien-fondé des demandes syndicales. Nous ne signalerons ici que deux points:

a) Loin d'abuser, les employés ont accepté depuis des années des conditions de travail inférieures. Qu'on parle à n'importe quel travailleur industriel d'une semaine de travail de 55 heures en 1958 et qu'on écoute la réponse !

b) Non seulement la gérance de Granby refuse des améliorations justement réclamées par ses travailleurs, mais elle cherche à leur ôter la semaine garantie, c'est-à-dire qu'elle prétend revenir dix ans en arrière...

Il y a tout de même une limite

Dans sa livraison du 29 janvier 1958, le journal Ensemble, organe officiel du mouvement coopératif, publie les lignes suivantes:

"... un trop grand nombre de coopérateurs regardent avec une certaine suspicion l'activité des syndicats.

Est-il nécessaire de rappeler que le mouvement syndical défend les intérêts de ses adhérents en revendiquant pour eux de meilleures conditions de travail et de salaire?"

Il semble en effet nécessaire de le rappeler. Car de le voir oublié par des coopérateurs, cela est particulièrement pénible.

## Ce que veulent dire les demandes syndicales

**Cinquante-cinq, 60 et 70 heures par semaine, à l'heure actuelle, pour se faire un salaire convenable — Mise au point du syndicat sur la publicité trompeuse de la Coopérative**

Dans un communiqué remis aux journaux, la Coopérative Agricole de Granby fait grand état du salaire moyen qu'elle a versé à ses employés permanents au cours de la dernière année. Ce que ne dit pas la Coopérative, c'est que la compilation de ces chiffres pour les fins de l'impôt sur le revenu ne tient aucunement compte de toutes les heures sup-

plémentaires de travail que la Coopérative a demandé de faire à ses employés au cours de l'année dernière, plus particulièrement durant la période de grande production.

C'est ce que vient de nous déclarer M. Raymond Couture, organisateur de la CTCC, qui dirige actuellement la grève des quelque 125 employés de la Coopérative qui ont quitté le travail au début de janvier parce que le gé-

rant de la Coopérative leur a demandé de signer des contrats individuels de travail pour remplacer la convention collective, et ce-la sous peine de congédiement.

Le calcul fait par la direction de la Coopérative, d'ajouter M. Couture, indique que le salaire moyen des employés permanents s'est élevé à \$69.00 par semaine l'an dernier. Mais pour gagner ce salaire moyen qui n'est pas exagéré, les employés ont dû travailler 55 heures, 60 heures et même 65 heures par semaine.

### Quel est le salaire horaire actuel

La Coopérative prétend également que l'augmentation demandée par le Syndicat va lui coûter \$108,859.00 par année. Elle pré-

tend également que le salaire moyen actuel est de \$1.28 l'heure. D'après les propres chiffres fournis par la Coopérative, cela vou-

draît également dire que la semaine de travail s'est établie à 54 heures en moyenne par semaine !

### Le syndicat a fait ses calculs

Le syndicat a également fait ses propres calculs. Il a fait enquête auprès de tous les employés actuels et il est en mesure de dire quel est le salaire réel que l'on paie à tous les employés permanents.

A l'heure actuelle, il y a 1 mécanicien qui touche \$1.50 l'heure; un autre gagne \$1.40 l'heure; 6 mécaniciens de machines fixes re-

tirent \$1.30 l'heure; 7 mécaniciens gagnent \$1.25 l'heure et 22 chefs-opérateurs ont un salaire de \$1.18 l'heure.

Sur les 125 employés actuels, 33 seulement gagnent \$1.18 l'heure et plus; les 92 autres gagnent de 0.98 à \$1.18 l'heure.

Le salaire moyen payé à la coopérative est de \$1.117 l'heure et

non de \$1.28. Quant au personnel surnuméraire embauché pendant l'été, c'est du personnel non qualifié rémunéré au taux de \$0.89 et de \$0.98 l'heure. Il est évident que si les travailleurs travaillent à ce taux 100 heures par semaine, ils auront un salaire hebdomadaire de \$98.00 par semaine! Mais tel n'est pas le cas.

### Que vaut l'augmentation

Le syndicat a également calculé en tenant compte de la semaine de travail régulière et de l'augmentation demandée, ce que coûterait l'augmentation pour le personnel permanent et pour le personnel surnuméraire.

Le total de l'augmentation pour

les employés actuels coûterait \$22,444.96 à la Coopérative; par ailleurs, si l'on ajoute les 90 manœuvres embauchés pendant l'été pour un travail de 4 mois, l'augmentation requise pour ces derniers s'élèverait à \$8,658.00.

Il est à souligner que l'an der-

nier, le personnel de la Coopérative ne fut augmenté de 90 manœuvres que durant un seul mois.

Donc l'augmentation demandée pour chacun équivaut à \$180 par employé par année ou encore \$3.50 par semaine.

### La réduction des heures

Le Syndicat a également demandé la réduction de la semaine de travail pour certains groupes d'employés et cela, avec la pleine compensation.

Sont exclus de la diminution de la semaine de travail le personnel féminin, le personnel des entrepôts, les mécaniciens, les ingénieurs et les gardiens. Donc pas de problème pour ces groupes de travailleurs.

Dans d'autres départements, comme celui du fromage, l'augmentation des déboursés par suite de la diminution de la semaine de travail sera minime: de l'avis

même du gérant de la production, du surintendant de la division des produits laitiers et du contremaitre, la formation de trois équipes de travail va entraîner l'embauchage de 6 nouveaux employés. Mais cette cédule de travail va permettre de produire davantage par jour, de sorte que la diminution de la semaine de travail va coûter \$0.002 la livre (2/10 de cent).

Et même si dans tous les départements (ce qui n'est pas le cas), la diminution des heures de travail nécessite l'embauchage de

nouveaux employés, le coût ne s'élèverait qu'à \$19,938.16.

Donc le coût total des demandes syndicales équivaut à \$22,444.96 pour les employés permanents; \$8,658.00 pour le personnel d'été, soit une augmentation totale de \$31,012.96.

La compensation, si elle était entièrement payable à de nouveaux employés (ce qui n'est pas le cas) pourrait s'élever jusqu'à \$19,938.16.

Ce qui est loin du chiffre de \$106,859.00 lancé par le gérant de la Coopérative.

## Publications du Service d'Education

Le Service d'Education de la CTCC vient de publier deux feuillets destinés à faire mieux comprendre aux membres le fonctionnement d'un syndicat. Ces feuillets peuvent être distribués aux membres au cours des assemblées générales ou encore servir à initier les nouveaux membres d'un syndicat sur les rouages d'un syndicat.

**COMMENT FONCTIONNE UN SYNDICAT et OU VONT VOS COTISATIONS SYNDICALES** sont en vente au prix de \$2.00 le cent au bureau de la CTCC à Québec, 155 est, boulevard Charest, ou à Montréal, 8227, boulevard St-Laurent.

## Le droit d'association, un droit ou un privilège ?

D'après un communiqué de la Presse Canadienne, la semaine dernière, 34 propriétaires de journaux quotidiens de la province d'Ontario ont suggéré de nombreux amendements à apporter à la Loi des relations ouvrières de cette province.

L'une des recommandations faites par les éditeurs de journaux signifierait ceci:

"Il conviendrait d'explicitier et de protéger, dans la loi, le droit que possèdent les patrons d'expliquer à leurs propres employés leur attitude à l'égard de la reconnaissance d'une succursale syndicale."

Comparaisant quelques jours plus tard, le Board of Trade de Toronto a également réclamé, selon la Presse Canadienne, "le droit pour les employeurs de dissuader à chance égale les employés de se syndiquer".

Le lecteur moyen doit bien se demander si les unions ouvrières ne font pas fausse route lorsqu'elles réclament le libre exercice de leur droit d'association. Par exemple, les travailleurs de la Gaspé Copper Mines de Murdochville, ceux de Painchaud de Shawinigan et ceux de Rosita de Montréal, avaient-ils raison de faire la grève pour faire reconnaître ce droit ?

Le droit d'association est un droit naturel, intangible, sacré:

"L'homme, en tant que personne, dit Pie XI, possède des droits qu'il tient de Dieu et qui doivent demeurer vis-à-vis de la collectivité hors de toute atteinte qui tendrait à les nier, à les abolir, à les négliger". (Mitt Brennender Sorge, 14 mars 1937)

Dans Rerum Novarum, Léon XIII avait écrit: "Le droit à l'existence (des syndicats) leur a été octroyé par la nature elle-même et la société civile a été instituée pour protéger le droit naturel, non pour l'anéantir".

Dans Quadragesimo Anno Pie XI disait: "les hommes sont libres d'adopter telle forme d'organisation qu'ils préfèrent, pourvu seulement qu'il soit tenu compte des exigences de la justice et du bien commun".

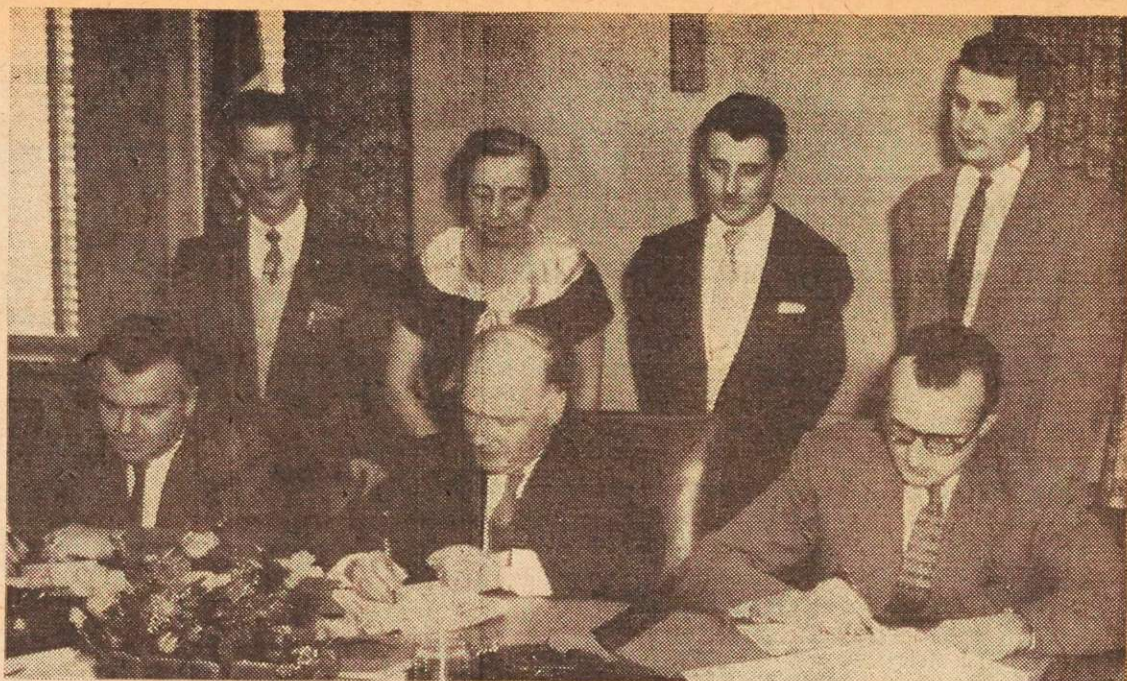
De quel droit, les éditeurs de journaux quotidiens de l'Ontario et le Board of Trade de Toronto peuvent-ils donc manifester leur opposition au désir de leurs employés de se grouper dans une association de leur choix ?

Le droit d'association n'est pas un privilège qui peut être octroyé pour bonne conduite ou retiré pour mauvaise conduite. C'est un droit naturel qui est attaché à la personne humaine.

Les employeurs peuvent penser ce qu'ils veulent des organisations syndicales, mais ils n'ont pas le droit par de la propagande, des menaces, des petits discours publics ou des dialogues, d'inciter leurs employés à rejeter ou à favoriser telle ou telle association.

Et pourquoi les employeurs se feraient-ils les détenteurs d'une petite minorité qui ne veut pas du syndicalisme, quand la majorité veut exercer son droit d'association ? L'intérêt des employeurs est-il lié au sort de ceux qui ne veulent pas du syndicalisme ou au contraire n'est-il pas de collaborer franchement avec des travailleurs qui prennent l'initiative d'exercer leur droit d'association et qui entendent se faire respecter.

Les employeurs préfèrent-ils des hommes qui ne savent pas exercer leurs droits et qui négligent leurs devoirs à des travailleurs qui prennent conscience de leurs droits et veulent les exercer ?



Cette photographie a été prise en la Centrale de la Société, à l'occasion de la signature du contrat de travail entre La Société des Artisans et les employés de l'intérieur. Les signataires du contrat sont, de gauche à droite: M. René Lavallée, président du Syndicat, Me René Paré, président de La Société des Artisans, et M. André Gariépy, adjoint du secrétaire général et chef du personnel. Debout, de gauche à droite, on voit M. Jean-Maurice Surprenant, Mlle Germaine Dubuc, MM. Jean-Paul Corbell et Jacques Turmel, tous membres de l'exécutif du Syndicat. Ne paraissent pas sur cette photographie, Me Gilles Mercure, adjoint du trésorier général ainsi que M. Jean-Louis Robitaille, adjoint de l'actuaire, tous deux membres du comité du personnel; et M. Jean-Noël Godin, conseiller technique de la Fédération du Vêtement. Le nouveau contrat qui vient d'être signé entre La Société des Artisans et les employés de la Centrale vaut pour deux ans.

## Convention collective signée avec la Société des Artisans

Me René Paré, président général de La Société des Artisans, vient de signer une nouvelle convention collective qui protège tous les employés de bureau de cette importante société, coopérative d'assurance-vie. Monsieur René Lavallée, président du Syndicat, a signé le contrat au nom du Syndicat. Le contrat sera en vigueur pour une durée de deux années, à compter du 1er janvier 1958.

Monsieur Jean-Noël Godin, conseiller technique de la Fédération du Vêtement, a dirigé les négociations au nom du Syndicat. Il était assisté de Monsieur René Lavallée, président du Syndicat, de Mlle Germaine Dubuc, vice-présidente et de MM. Jean-Paul Corbell, secrétaire, Jacques Turmel, trésorier et Jean Surprenant, directeur du Syndicat. La Société était représentée au cours des négociations par Monsieur André Gariépy, directeur du personnel et adjoint du secrétaire général, Me Gilles Mercure, adjoint du trésorier général et Monsieur Jean-Louis Robitaille, adjoint au département de l'actuaire.

Des augmentations substantielles de salaires ont été obtenues. Selon le classement des employés, les augmentations se chiffrent à \$260.00, \$208.00 et \$156.00 par année. Le régime des vacances a été modifié. Tous les employés ayant dix ans de service et plus bénéficient de trois semaines de vacances payées et ceux qui ont 25 années de service et plus, auront droit à quatre semaines de vacances payées.

Le plan d'assurance-maladie a été considérablement amélioré. Les frais de ce plan sont à la charge de l'employeur et des employés dans la proportion de 50-50.

Les autres clauses du contrat n'ont pas subi de modification.

La semaine de travail demeure à 35 heures par semaine. La convention prévoit 17 jours de congés payés.

Le Syndicat et la Société reconnaissent la nécessité de négociation conduite cordialement ou la bonne entente et la bonne foi règnent.

La Société des Artisans a toujours manifesté vis-à-vis le Syndicat et vis-à-vis le mouvement ouvrier une grande compréhension et une grande sympathie. Par exemple, lors de la grève d'Asbestos en 1948, les groupements locaux de la Société ont

organisé des quêtes pour aider les grévistes et ont payé, les primes d'assurance des grévistes qui détenaient une police de la Société. Récemment, lors de la grève d'Arvida en 1957, la Société a suspendu les remboursements mensuels des grévistes qui avaient un prêt hypothécaire avec la Société et elle a différé le paiement des primes d'assurance des grévistes. Ces faits sont de nature à créer un climat de compréhension mutuelle qui favorise grandement la négociation et l'entente entre le Syndicat et la Société.

### ASSURANCE GROUPE



Plus vite  
SUR PIED!

SANS SOUCIS D'ARGENT, UNE MALADIE SE GUÉRIT PLUS VITE!

#### NOUS PAYONS :

- DES SERVICES PREVENTIFS — EXAMEN PERIODIQUE
- LES SERVICES DU MEDECIN A DOMICILE, AU BUREAU ET A L'HOPITAL
- LES FRAIS D'OPERATION
- LES FRAIS D'HOSPITALISATION

#### AUSSI

- INDEMNITE DE SALAIRE
- ASSURANCE-VIE
- DECES ACCIDENTEL

Les services de santé du Québec

437, rue Caron  
Québec

333 est, rue Craig  
Montréal



RÉCOMMANDÉS PAR LA C.T.C.C.

ABONNES DE QUEBEC  
ECOUTEZ LA RADIO

Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"

chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

Sur le réseau français de Radio-Canada

"La Vie Ouvrière"

tous les lundis soir  
de 8 h. 30 à 9 h.

ANIMATEUR:  
JEAN-PAUL LEBEVRE

GEORGE LAMAISE : réalisateur

COMMENTATEUR:  
PHILIPPE  
VAILLANCOURT

## ST-JEAN

# PERMIS DE TRAVAIL À DES ENFANTS DE MOINS DE 16 ANS POUR BRISER UN SYNDICAT

Protestations de la Fédération du Commerce —  
Formation d'un comité d'orientation

La Fédération Nationale du Commerce vient de s'élever avec force contre l'embauchage d'enfants en bas de 16 ans par le magasin United de St-Jean, en vue de briser le Syndicat des employés formé l'automne dernier.

L'on sait que les enfants en bas de 16 ans ne peuvent pas adhérer à un syndicat. L'employeur a donc décidé de se débarrasser du syndicat en embauchant des enfants en-dessous de 16 ans qui ont dû, avec la complaisance de leurs parents, obtenir des permis de travail.

Au lendemain de la demande de certification, soit en mai dernier, l'employeur congédiait la présidente du syndicat et 17 autres employés syndiqués quelques jours plus tard.

La Commission des relations ouvrières accordait le certificat en novembre seulement. Les syndiqués se trouvant en dehors du magasin par suite de leur congédiement, les négociations et la conciliation pour la conclusion d'une convention collective de travail ont abouti à un échec complet.

Devant ces faits, qui leur ont été exposés par M. Marcel Lanouette, 2e vice-président de la Fédération du Commerce, les membres du Bureau fédéral de la Fédération ont demandé à la CTCC de poursuivre son action en vue de régler ce problème et

de signer une convention collective de travail.

M. Jacques Tardif, agent d'affaires de Québec, a attribué cet état de choses aux déficiences de nos lois ouvrières, "mal faites, délibérément ou non", dit-il. Le seul moyen efficace pour protéger le droit d'association quand il y a des congédiements en masse, c'est la grève, dit-il.

De son côté, M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier du Conseil central de Québec et de la Fédération du Commerce voit dans la situation révélée à St-Jean, un problème très grave.

On a accordé, dit-il des permis de travail à des jeunes employés qui n'ont pas l'âge requis pour travailler, selon la loi. Par ce stratagème, le magasin United Stores de St-Jean a pu ainsi remplacer 50 p. 100 de son personnel syndiqué.

"Ces permis de travail, dit M. l'abbé Ouellet, ne devraient être accordés que pour des raisons très graves, par exemple, quand il y a pénurie de main-d'oeuvre". L'aumônier de la Fédération a suggéré de faire des représentations auprès du Service provincial d'Inspection du travail pour lui exposer le grave problème des permis accordés d'une façon abusive à St-Jean.

Au cours de la même réunion, le Bureau de la Fédération a décidé de nommer un comité en vue d'orienter la Fédération pour qu'elle rende pleinement service aux corps affiliés. MM. Joseph Spénard, Louis-Philippe DeRoy, Jean Riopel, Léon Beaulieu, Marcel Brousseau, Mlle Madeleine Brousseau font partie de ce comité dont fait partie ex-officio, le président de la Fédération, M. Henri-Paul Auger.

## La Fédération du Commerce souscrit \$2,000 aux grévistes de la Coopérative Agricole

Les directeurs de la Fédération Nationale du Commerce ont décidé de souscrire un montant de \$2,000 pour supporter les grévistes de la Coopérative Agricole de Granby. C'est ce qui a été décidé au cours d'une réunion du Bureau fédéral tenue à Montréal, la semaine dernière.

Soulignant le geste posé en faveur des grévistes, M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier de la Fédération, a déclaré que si la Fédération du Commerce n'existait pas, les grévistes n'auraient pas eu ces \$2,000.00.

M. l'abbé Ouellet en a profité

### East Angus

A la suite d'élections syndicales tenues dernièrement, l'Exécutif du Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier d'East Angus est maintenant composé comme suit; MM. Réal Dugal, président; Marcel Lamoureux, vice-président; Oscar Fournier, secrétaire; Gérard-G. Roy, trésorier; Andréa Pomerleau, sentinelle; Hervé Maltais, Joseph Boisvert, Anatole Coulombe et Henri-Louis Tardif, directeurs.

### Fin de la grève à la Standard Telephone

Au moment d'aller sous presse, nous apprenons que la grève des 125 employés de la Standard Telephone and Cable de Montréal a pris fin mercredi midi à la suite de la signature d'une convention collective.

Dans notre prochaine édition, nous donnerons plus de détails sur cette entente mettant fin à un conflit qui durait depuis 33 jours.

pour lancer un appel en faveur de l'augmentation des contributions syndicales actuelles. Il a parlé du "complexe" qu'ont certains officiers de syndicats qui ont "peur des membres" quand ils refusent de les mettre au courant de l'insuffisance des contributions syndicales actuelles. On se plaint de l'augmentation des per capita à la CTCC aux fédérations. La réalité, dit M. l'abbé Ouellet, c'est que les officiers de syndicats ne se sentent pas capables de demander à leurs membres une hausse de per capita qui leur permettrait de faire face à toutes leurs obligations.

Faisant allusion à la souscription de \$2,000 que venait de faire la Fédération aux grévistes de Granby, il a ajouté que c'est cette solidarité syndicale qui compte et c'est pour cela que votre Fédération, entre autres motifs, a été fondée."

### Notre-Dame-Du-Lac

A la suite d'élections syndicales tenues dernièrement, l'exécutif du Syndicat Catholique de l'Industrie du Bois de Notre-Dame-du-Lac est maintenant composé comme suit: MM. U. Boucher, président; Donat-Réal Gauthier, 1er vice-président; Henry Potvin, 2e vice-président; Georges Levoir, secrétaire-archiviste; Lionel Martin, secrétaire-correspondant; Charles Landry, secrétaire-trésorier; Armand Morin, secrétaire-financier; Paul Caron et Albert Lévesque, sentinelles.

## MONTREAL

## Les syndiqués veulent de l'action dans la lutte contre le chômage

Les permanents des trois centrales syndicales de Montréal se sont réunis la semaine dernière et ils ont convenu que le mouvement ouvrier devrait aborder le problème du chômage d'une façon plus positive.

C'est à la suite d'une enquête auprès de quelque 300 chômeurs aux portes des bureaux de l'assurance-chômage de Montréal que les permanents se sont réunis pour prendre connaissance des faits apportés par cette enquête et pour analyser la situation.

En conclusion, ils ont suggéré que les gouvernements à tous les paliers entreprennent un grand programme de travaux publics et ils suggèrent que la CTCC et la FTQ présentent un mémoire sur le chômage au gouvernement provincial. Il en sera fait de même également sur le plan fédéral tandis que les centrales syndicales de Montréal vont intervenir auprès du Conseil de ville de Montréal.

Ils ont également demandé des amendements au système actuel de prestations afin d'établir une différence plus marquée entre le chômeur célibataire et celui qui a des dépendants. Ils désirent également que le minimum de prestations par semaine soit de \$30.00 et que tous les travailleurs soient assurables.

A ce sujet, il convient de remarquer que d'après une enquête faite par la JOC nationale, plus de 30 p. 100 des jeunes qui sont en chômage ne sont pas éligibles aux prestations ou n'en reçoivent plus.

Ces chiffres voudraient donc dire que le chômage est encore plus grand que ne l'indiquent les statistiques fédérales qui situent le nombre des chômeurs à Montréal à environ 80,000, soit ceux qui retirent des prestations.

800 nouveaux chômeurs à Sherbrooke

Depuis lundi de cette semaine, les deux usines de la Domil Ltée de Sherbrooke qui emploient en-

viron 800 tisserands ont fermé leurs portes pour une semaine sous le prétexte que la demande de produits du textile est insuffisante. Les directeurs de cette entreprise disent qu'il faut attribuer ce ralentissement dans le textile au système actuel qui permet aux pays étrangers d'invalider le marché canadien du textile.

A Arvida, par ailleurs, de même qu'à Shawinigan, l'Aluminium Co. of Canada vient d'annoncer que de 300 à 500 travailleurs de ses usines vont être remerciés de leurs services parce que la compagnie réduit sa production d'environ 45,000 tonnes d'aluminium par année.

La plupart des ouvriers d'Arvida et de Shawinigan sont toutefois éligibles aux prestations de l'assurance-chômage et profiteront également de bénéfices supplémentaires de \$13.00 par semaine pendant une période de 26 semaines ainsi que le prévoit la convention collective signée à la suite de la grève de l'an dernier.

### Fernand Pion

Courtier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (5)

Tél.: bureau VI. 9-2121  
domicile CL. 9-2839

### LA PLUS LONGUE PROTECTION

Notre police d'assurance vie-choisie ne comporte pas la seule remise d'UN CAPITAL au décès de l'assuré; la famille retire aussi UNE RENTE pendant 10-15 ou 20 ans et, lorsqu'elle cesse, nous lui remettons UN SECOND CAPITAL qui équivaut souvent au premier.

Détails gratuits sur demande.

J. H. ROY, gérant

### CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

Division Montréal-Lachine

510 est, rue Ste-Catherine, Montréal 24  
Tél. PL. 1806 — 1807



Organe officiel de la  
Confédération des  
Travailleurs Catholiques  
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis.

Directeur:  
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,  
Montréal • DU. 7-3704

Abonnement: un an, \$1.50  
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des  
Travailleurs Catholiques du  
Canada (CTCC) et imprimé par  
"Le Droit", 375 rue Rideau,  
Ottawa, Ont.



Autorisé comme envoi postal  
de la deuxième classe.  
Ministère des Postes, Ottawa

# LE MOUVEMENT OUVRIER...

(Suite de la page 1)

le, sont aussi ceux qui s'adaptent le mieux et le plus rapidement aux nouvelles conditions de travail."

## La fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à 16 ans

Au sujet de la fréquentation scolaire dans la province de Québec, le mémoire des centrales syndicales dit que nous sommes en retard d'au moins 25 ans sur les autres provinces du pays. "A cet égard, dit le mémoire, la province de Québec se classait, en 1951, au dernier rang des provinces canadiennes."

En effet, d'après les statistiques du dernier recensement fédéral, en 1951, alors que la fréquentation scolaire des enfants de 14 à 20 ans atteignait 42.9 p. 100 pour l'ensemble du Canada, la province de Québec se classait au dernier rang avec une fréquentation scolaire de 34.0, soit à peu près au même niveau que dans l'ensemble du Canada en 1925.

Pour que la fréquentation scolaire atteigne au moins un niveau correspondant à l'importance de notre province dans notre pays, le mémoire dit que les mesures importantes les plus urgentes sont la fréquentation scolaire jusqu'à 16 ans et l'instruction gratuite.

Pour appuyer cette demande, le mouvement syndical s'appuie sur les conclusions du mémoire de la Fédération des Commissions Scolaires catholiques du Québec à la Commission Tremblay en 1954.

On disait alors qu'il n'est pas possible qu'une proportion supérieure à 74% des enfants atteigne le 7e degré à 14 ans. D'où la contradiction qui existe dans le fait que le cours primaire élémentaire représente le minimum de formation indispensable tandis que notre loi de la fréquentation scolaire fixe à 14 ans seulement l'âge où l'on cesse d'être obligé d'aller à l'école.

De son côté, le mouvement ouvrier fait état de ses conclusions à ce sujet:

"Très souvent, dit le mémoire,

les organisations ouvrières déplorent le fait que des permis de travail soient accordés par milliers à des garçons et à des jeunes filles de moins de 16 ans, permis qui leur donnent accès aux usines les plus malsaines pour eux, comme par exemple, les usines du textile, avant que le chômage n'affecte cette industrie.

"Le décalage, qui existe entre la limite de fréquentation scolaire et l'âge d'admission du travail, crée une période d'au moins deux années vides au cours desquelles il sera toujours extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible de faire observer la loi. Si les jeunes peuvent légalement quitter l'école, comment peut-on, en effet, les retenir de travailler.

"Il semble donc, devant cette situation, qu'une prolongation de la scolarité obligatoire s'impose par mesure de prudence, de progrès et de simple logique. C'est pourquoi nous voulons que la scolarité obligatoire dont la limite est fixée à 14 ans soit le plus tôt portée jusqu'à 16 ans; que la prohibition de tout travail pendant les périodes scolaires de l'année soit prolongée jusqu'à 16 ans et jusqu'à 18 ans, le travail dans les établissements "dangereux, insalubres ou incommodes".

## Le problème des écoles

Après avoir souligné que cette mesure augmenterait de 60,000 élèves par année nos écoles actuelles, le mémoire pose la question: aurons-nous assez d'écoles et de professeurs?

Après la 7e année, les élèves qui ne s'orientent pas ailleurs, augmenteraient les effectifs actuels des classes de 8e et 9e années. Le mémoire prétend que les écoles publiques, sans augmenter pour autant leur personnel ni construire de nouveaux locaux peuvent absorber tout simplement dans leurs classes le même nombre moyen d'élèves que les collèges classiques, de sorte qu'elles pourraient absorber environ 50 p. 100 de l'augmentation prévue. "Nous préférons, dit le mémoire, des classes surpeuplées

à une fréquentation scolaire insuffisante."

"Si nous consentons à accorder à l'éducation la primauté sur d'autres dépenses publiques de moindre importance, l'investissement de quelques millions de plus ne paraît pas disproportionné."

## La gratuité scolaire

Le mémoire des centrales syndicales préconise la gratuité de l'enseignement dans les écoles publiques, soit les écoles administrées par les commissions scolaires ou par l'Etat.

A l'école publique, dit le mémoire, la formule la plus pratique de gratuité consisterait dans la suppression des rétributions mensuelles à tous les niveaux de même que la gratuité des manuels.

En vue de faire face à la demande de personnel enseignant, le mémoire préconise que cette formule s'applique aux écoles normales.

En ce qui concerne l'enseignement privé, soit dans les collèges et les universités, le mémoire fait sienna une recommandation de la Fédération des Collèges classiques de la province de Québec: soit des allocations d'études post-élémentaires de formation générale.

Afin de conserver la liberté de ces maisons d'enseignement, le mémoire demande que ces allocations soient versées aux étudiants de ces institutions pourvu que ces élèves soient éligibles.

## Le cas des universités

En principe, dit le mémoire, la gratuité scolaire devrait également profiter aux étudiants universitaires. Mais pour ces derniers, la suppression des frais de scolarité ne suffit pas, parce que souvent l'étudiant doit subvenir à ses besoins pendant ses études; chambre, pension, etc. Cela entraînerait donc des déboursés élevés. Le mémoire suggère donc "qu'il serait en dernière analyse plus avantageux pour les étudiants universitaires de bénéficier d'une aide plus généreuse sous forme de prêts couvrant toutes leurs dépenses, que de la sim-

ple gratuité scolaire limitée à l'exemption des frais de scolarité.

## La démocratisation de l'enseignement

Le mémoire demande que les parents et les familles aient le droit de choisir eux-mêmes les commissaires d'écoles alors qu'aujourd'hui ce droit n'est reconnu qu'à ceux qui sont propriétaires de biens-fonds ou de bâtiments, soit à une minorité (40%) dans les milieux urbains.

"Pour être démocratique, l'élection des commissaires d'écoles devrait se faire par voie de suffrage universel comme le propose d'ailleurs la Fédération des Commissions scolaires."

Dans les grandes villes comme Montréal et Québec, les commissaires d'écoles devraient être désignés et délégués par des organismes représentatifs des milieux intéressés à l'éducation.

## Le Conseil de l'Instruction publique

Le mémoire demande en outre

une réforme du Conseil de l'Instruction publique. Ce Conseil, comme on le sait est composé des évêques de la province de Québec et d'un nombre égal de laïques.

Le mémoire demande que les membres laïques du comité catholique soient désignés par voie de représentation par des organismes, des groupes ou des institutions intéressés à l'éducation.

Par exemple, les parents pourraient être représentés par la Fédération des Commissions scolaires quand l'élection des commissaires se fera démocratiquement. En attendant, cette représentation pourrait être accordée à la Fédération des Parents du Québec ou encore aux centrales syndicales qui représentent des centaines de milliers de chefs de famille; le personnel enseignant pourrait être représenté par la Corporation des Instituteurs; les collèges classiques pourraient être représentés par leur fédération de même que les universités.

## ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours : \$0.50

---

Cours de Sociologie,  
155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant? Vous trouverez ci-inclus la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom .....

Adresse .....

DECOUPER ET POSTER

Texte inspiré du Père THIVOLIER

# LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE - 36

Images de MARIE PIGNAL



1. Dans la parabole des Vierges sages, le Christ montre avec quelle vigilance nous devons nous efforcer d'être toujours prêts. En Orient, les fêtes du mariage s'ouvrent par un défilé conduisant les fiancés à la demeure nuptiale, à la lueur des flambeaux, au son du fifre et du tambourin.

Voici donc dix jeunes filles qui assistent la fiancée et attendent l'arrivée du fiancé pour former le cortège.

Elles ont leur lampe à huile. Cinq de ces jeunes filles sont prévoyantes et ont pris un flacon d'huile pour entretenir la lumière. Les cinq autres, étourdies et désordonnées, n'ont pas pris de réserve.

Le fiancé tarde, les lampes s'éteignent. Et toute cette jeunesse s'endort.



2. Vers minuit, on entend des cris dans la rue, on frappe à la porte:

"Voici le fiancé".

Toutes les jeunes filles se lèvent et rallument leurs lampes. Les étourdies n'ont plus d'huile; elles essaient en vain d'en obtenir; les autres en ont à peine assez. Aussi doivent-elles courir en acheter.



3. Et le cortège s'organise; les cinq jeunes filles portant leur lampe allumée entourent le dais d'étoffe pointé sous lequel marchent les deux fiancés, tandis que les amis du fiancé jouent de la flûte, du tambourin, et chantent galement.



4. Lorsque les jeunes filles imprévoyantes reviennent de chez le marchand d'huile avec leur lampe allumée, le cortège est parti, le défilé est achevé, la salle des noces fermée. Elles frappent, mais en vain. Cette nuit-là, on craint les mauvais plaisants, les indiscrets. Le marié répond: "Je n'ouvre pas, car je ne vous connais pas, allez vous-en".

— "Etre prêt", c'est la sagesse, car "personne ne connaît le jour ni l'heure".

(A SUIVRE)

## MONTREAL

# City's Appeal Against Union Rejected By Court

An appeal of the City of Montreal against The National Syndicate of Municipal Employees was rejected last week by the Quebec Court of Appeal sitting in Montreal.

Montreal Council, Quebec Legislature . . .

## LE RASSEMBLEMENT Charges Undemocratic Measures

MONTREAL (CPA) — Le Rassemblement, Quebec's non-partisan movement for political education and morality, has charged that the Quebec legislature and Montreal city council are guilty of two recent undemocratic measures.

The provincial government's law changing the contesting of municipal and school board elections from Superior Court to Magistrate's Court, and denying the right of appeal, is not only undemocratic but probably ULTRA VIRES or beyond the powers of the legislature because it lessens the powers given to Superior Court judges under the British North America Act, Canada's constitution.

The Montreal council was rapped by the movement for passing a resolution under which the required majority for certain moves is cut down.

Le Rassemblement says this action gives the councillors greater powers than intended by the voters.

## BRIEFS FROM THE LABOR WORLD

### LOCK-OUT PROVES COSTLY

The Agricultural Co-operative of Granby has suffered heavy financial losses when they resorted to a lock-out against their employees who had previously claimed better working conditions and higher wages.

The situation was brought about when Manager Parizeau of the Co-operative called in union members and offered to allow them to return to their jobs the following day if they signed individual contracts with the society.

The union members numbering 125 refused to accept this patronal gesture and immediately set up picket lines around the buildings and grounds of the Co-operative which covers several acres in the city of Granby.

The strike and lock-out took place after the 14-day period following the sentence of an arbitration tribunal which was rejected by the workers.

By clamping on a lock-out against the union members the Agricultural Co-operative of Granby have lost 60,000 young chicks which could not be shipped and which cost them a loss of \$10,000.

The morale of the 125 workers is excellent and the population of Granby would like to know how the Co-operative can absorb a high loss as this while they refuse to pay a little more to their workers.

### \* \* \* COMPANY OBLIGED TO WITHDRAW INJUNCTION

The Standard Telephone and Cable Company of Montreal have had to withdraw an injunction they had obtained against their employees union which has been on strike since the 13 of last month.

The injunction was granted by Judge St-Germain on January 13 and the company's legal counsel, Lawyer Shatner, in the name of his client desisted from proceeding even without the union presenting its version of the case to the tribunal.

The injunction had forbidden

picketing on and around company property, prohibited all acts of intimidation against the company, its business and employees and also forbid any attempts of propaganda, directives or notices in favor of a strike or work stoppage as well as any significant act which would hamper receiving or shipping of merchandise.

As will be seen the injunction granted by Judge St-Germain did not give the strikers any latitude for the continuation of their strike which began January 9. The strikers in the picket lines could not speak with office workers who crossed their picket lines and union directors could not communicate with the members in the line.

The union was ready to plead their case against the injunction when company lawyer Shatner made the motion of desist.

### \* \* \* UNEMPLOYMENT CAUSING ALARM

A special meeting called last week to discuss the problem of unemployment in Montreal has uncovered some grim facts.

The meeting was attended by nine social agencies and cited an alarming string of facts and case histories that showed the acuteness of the present situation.

One social worker, J. B. Finestone, who acted as chairman of the meeting said "Almost without exception, we are facing a crisis situation, one of the worst in the history of our organization."

Another speaker, Mrs. E. G. Barnsteads, of the Family Welfare Association said "The only real solution to unemployment is employment." "Failing that", she continued, "we must do what we can to ease the burden of the unemployed."

The Salvation Army Hostel for Men reported that the amount of aid given by them is four times that of any previous period and the situation is taxing both staff and financial resources.

Joseph Barrett, of the Old Brewery Mission said that despite an addition of 48 beds to

The city had appealed a Superior Court judgment which had ordered the issue of a writ of mandamus ordering the city to submit to council an agreement already adopted by the City of Montreal Executive Committee.

Chief Justice Antonin Gaipeault and Justices Paul C. Casey and G. H. Montgomery rejected the request for the annulment of the writ.

They noted that the dispute arose in 1953 and concerned certain pension rights and working conditions for employees.

Main points of this agreement required the city to increase from 8 to 10 per cent its contribution to the pension fund of its workers, pay a health insurance policy, and pay premiums on a life insurance policy of \$2,000 for the white collar workers.

The union protested that the city delayed in putting certain of its obligations into operation.

As a result, mandamus proceedings were initiated December 7, 1955. It was claimed by the city that it did not have the authority to apply all the details of the agreement, and that the union did not represent all the employees.

The Superior Court ordered the city to submit the agreement to the council for approval.

In its appeal, the city claimed that the judge had ordered more than had been sought. The Appeal Court rejected the appeal and ordered the City of Montreal to submit the agreement to the City Council.

the Mission in October bringing the total to 155 scores of men were being turned away every night.

Compounding the gravity of the situation is the number of immigrants in the city of Montreal.

Growing unrest was reported among the unemployed against immigrants receiving special Federal aid that is not available to native Canadians.

The group attending the meeting was unanimous in stressing the need for more positive Federal and Provincial aid, especially from the Province of Quebec which at the present time does not give assistance of any kind to the able unemployed.

### \* \* \* WOODWORKERS GAIN INCREASES IN PAY

We have been informed that two C.C.C.L. union locals in the Saguenay-Lake St. John region have signed two collective labor agreements with four woodworking plants.

They are the National Woodworkers Union of Saguenay and the National Woodworkers Union of Jonquiere-Kenogami.

The companies signed up are Adjutor Bergeron et Fils of Kenogami, Potvin et Bouchard of Jonquiere, The Industrial Company of Chicoutimi and Jalbert and Tremblay, of Chicoutimi.

The agreements provide for a 6-cent hourly wage hike for all employees, excepting carpenters and joiners with class A and B

# L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

### Assemblée le 26

L'assemblée annuelle de l'association mutuelle des employés de Canadian Vickers aura lieu mercredi, le 26 février. Tous les employés devraient assister à cette réunion alors que deux vacances sur le comité exécutif devront être comblées chez les travailleurs rémunérés à l'heure. Les deux vacances ont été créées par la démission de M. Harry Worton et le départ de Gerry Fitzsimmons.

### Décès d'un vieil employé

Nous regrettons d'annoncer le décès de l'un des plus vieux employés de la Canadian Vickers en la personne de M. Ernie Piercey, décédé la semaine dernière à la suite d'une longue maladie. Ernie travaillait à la Vickers depuis plus de 20 ans et sa mort laisse un grand vide dans le cercle de ses nombreux amis... A la famille éprouvée nous offrons nos plus sincères sympathies.

### Les conditions de travail

Une cour fédérale d'Appel aux Etats-Unis vient de décréter qu'un employeur qui congédie des travailleurs ayant quitté le travail à cause de la chaleur excessive et de mauvaise ventilation des locaux de travail, viole la Loi du Travail. La compagnie avait qualifié de grève ce geste de protestation des travailleurs. La Cour d'Appel a ordonné le réembauchage des employés congédiés avec pleine paie.

### Protestation des équipes de nuit

L'union vient de recevoir plusieurs griefs provenant des travailleurs sur les équipes de nuit. Ils se plaignent des fumées et des gaz qui se dégagent de la grue à vapeur que l'on entrepose à l'intérieur la nuit. L'an dernier, un grief semblable avait été enregistré et promptement réglé. Les représentants syndicaux et deux de la compagnie vont étudier ce grief lors de leur prochaine rencontre.

### Ballon-balai

Le classement actuel des équipes de la ligue de ballon-balai est maintenant le suivant:

	G	P
Hardrocks (marine)	3	1
Whiz Kids (bureau)	2	2
Rock & Rolles (Shop 2)	2	2
Bashers (SM Shop)	0	4

Charron et Quesnel mènent chez les pointeurs avec 9 buts chacun; Mess vient en 3e place avec trois points.

### Pratiques interdites

La Commission des Relations ouvrières aux Etats-Unis vient de trouver un employeur coupable d'avoir violé la Loi du Travail en menaçant de renvoi ses

who will be given wage increases of 8 cents an hour.

From April 23 1958 all employees will receive 8 cents an hour raise and another paid holiday for Easter Monday.

In all cases with the exception of The Industrial Company of Chicoutimi the new agreements will award the workers \$50.00 each as retroactive pay.

Union negotiators were Leon Beaulier and Pierre-Julien Martel.

The agreements were reached following the intervention of conciliator Leonce Cliche.

employés qui signent une requête pour obtenir un meilleur salaire et des conditions de travail améliorées.

L'assurance-chômage à ceux qui ne traversent pas les lignes de piquetage

M. Donald S. Bushnel, secrétaire du Conseil des Métiers de la Construction de l'île de Vancouver vient d'annoncer qu'un tribunal d'arbitrage vient de renverser unanimement une décision d'un fonctionnaire de la Commission d'Assurance-chômage qui avait refusé de verser des prestations à quelque 700 travailleurs de Vancouver ayant refusé de traverser des lignes de piquetage installées par les grévistes de l'industrie de la pulpe et du papier. Les 700 travailleurs de la construction qui ont refusé de traverser les lignes de piquetage ont encaissé plus de \$100,000 en prestations.

### Les reçus d'impôt

Les reçus attestant que vous avez versé une contribution syndicale en 1957 sont maintenant prêts à être distribués. Ceux qui requerront ces reçus pour les fins de l'impôt sont également priés de signer leur carte du journal Le Travail. Cela ne leur coûte absolument rien et permet au journal d'épargner des sommes importantes en frais de poste au cours de l'année.

### Des réductions de salaire

La Vertol Aircraft Corp. de Morton Pa. aux Etats-Unis, vient de diminuer de 10 à 30 p. 100 le salaire de ses employés. Cette entreprise qui se spécialise dans la construction d'hélicoptères remerciera également plusieurs membres de son personnel de bureau, par suite de la diminution de la production. Voilà un exemple de ce que les employeurs peuvent faire impunément quand leurs employés ne sont pas syndiqués.



EXPORT

LA MEILLEURE CIGARETTE AU CANADA

# Montreal Labor Demands Action By Government to Ease Present Unemployment

MONTREAL (CPA)—A concerted drive by Montreal's three central labor bodies to demand action by governments to ease the present high unemployment level in Canada's biggest city, was recommended by a recent meeting of more than 100 staff members of CCCL and CLC unions in the Montreal area.

The joint meeting was called by the Montreal Trades and Labor Council, the Montreal Labor Council and the Montreal Central Council of the Catholic Syndicates. The presidents of the three organizations presided at the meeting in Montreal's Carpenters' Hall.

Measures recommended by the union staff members included: the provision of extra staff and offices for the National Employment Service in Montreal to handle the rush of job-seekers and a special meeting of the three Montreal Labor Councils. The Councils will consider the advisability of calling a public meeting on unemployment; the submission of memoranda on unemployment to the Montreal, Quebec and federal governments; the submission of recommendations to the federal political parties for improving the employment situation; easing of eligibility, and increases in amounts, of unemployment insurance benefits; and a campaign of publicity on the current employment situation.

Speakers noted that although Quebec provides only about one-eighth of Canada's total labor force it now accounted for one-third of the nation's unemployed. MTLIC President Louis Laberge estimated that 100,000 people in Montreal are now looking for work.

A survey conducted by the Councils at unemployment offices around Montreal indicated that the vast majority of the jobless pinned the blame for their plight on the past federal governments and their lack of planning. Many thought that the situation might improve after the March 31 election but they also thought that the labor market would be slow in returning to the state which has obtained in the post-Korean War years. Solutions proposed by many of the unemployed to increase job prospects were: out immigration, step up public works and maintain government contracts, especially in such industries as aircraft construction.

Michel Chartrand, business agent for the Dupuis Freres

syndicate and leader of the Quebec Social Democratic Party, stated that research into the state of unemployment indicated that, despite federal government denials, that National Employment Service totals of the number of jobless were more accurate than the totals arrived at by the Dominion Bureau of Statistics survey.

In the Province of Quebec, on December 31 last, said Chartrand, NES recorded 239,274 jobless while the number receiving unemployment insurance benefits was 237,627. Similarly, in Montreal on the same date, NES recorded 74,703 jobless and 71,962 were receiving unemployment benefits.

Louis Laberge pointed out that while government spokesmen maintained that the NES figures included many people who had applied for jobs while still in employment, the percentage of such people was very low. On the other hand, he noted, there are many persons who are without jobs who have not registered for work at NES offices.

## Union Wins Rosita Strike

Employer recognizes union — Dismissed workers re-hired —  
Union preference is obtained and a new contract signed

The sixty employees of Rosita Hosiery Mills of Montreal who have been on strike since November 11 following the firing of four of their fellow workers for union activity and the dismissal by the company of 25 others have returned to their jobs.

The solidarity of the striking workers against patronal resistance to the union has paid off with the company recognizing the union and signing a collective labor agreement with the C.C.C.L. union.

As stressed at a meeting held as the strike was nearing settlement it was the solidarity and fraternity of the French Canadians, Hungarians, Germans and Polish employees of the company which won an outstanding victory for the workers in face of the stubborn attitude of the employer.

The strikers were not only fighting for higher salaries nor for better working conditions but for recognition of their Association which was finally obtained with the help of the C.C.C.L. union and its organizers Messrs Rosaire Mallette and Arthur and Maurice Lapointe, financial aid from the C.C.C.L. Professional Defence Fund and other local unions affiliated to the National Clothing Federation.

The agreement reached for the settlement of the strike between company and union provided for the re-hiring of all striking employees, recognition of their rights and seniority.

All employees were back on their jobs within one week after the termination of the strike.

The company also agreed to re-hire the four workers who were fired from their jobs for union activity.

These four employees are: Misses Suzanne St. Jacques and Huguette Boisse and Marcel Mackle and Leopold St. Cyr.

The other 25 workers who suffered the same fate have been reinstated in their jobs.

### Preferential Seniority

The newly signed labor agreement also provides that after being in force for a period of six months all strikers back on their jobs will have the absolute privilege of preferential seniority over all other workers and the dismissed employees, due to the loss of work will benefit by first choice when promotions and transfers occur.

These benefits will be awarded the workers by preferential seniority exclusive of all other considerations and the union reserves the right to demand a certificate of union recognition from the Labor Relations Board and the employer has agreed to make no opposition to this union demand.

This particular agreement will remain in force until a new collective labor agreement is signed.

### The New Contract

The new collective labor agreement provides for company recognition of the National Union of Full Fashioned Hosiery of

Montreal (Rosita Hosiery Local) as the one and only bargaining agent for all employees of the establishment.

Other benefits secured for the workers are a closed shop and the check-off system which will not exceed \$1.00 a week for a period of 26 weeks.

The seniority clause will be governed by length of continuous service as the dominant factor.

The new salary scale for female workers will be a guaranteed minimum of fifty cents upon hiring with a ten-cent increase every three months until \$1.00 has been reached while the scale for male employees will run from seventy cents to \$1.10 an hour.

Overtime rates will go into effect after the regular worked week hours with a bonus of one and two cents on every dozen of stockings.

In the case of job changing the union reserves the right to present a grievance with conciliation and arbitration.

The company cannot send work outside the plant unless the employees are guaranteed their full weeks work.

The new labor agreement also provides nine holidays of which two are paid, and two weeks paid vacations after five years service.

The contract was signed for one year from February 3 1953 and was negotiated by Mr. Jean-Noel Godin.

Messrs. Arthur and Maurice Lapointe and Francois Krakowski directed the strike.

## SHIPYARD NEWS & VIEWS

### Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

#### DATE SET FOR MEETING

The annual meeting of Canadian Vickers Mutual Benefit Association will take place Wednesday February 26.

Every employee should be interested in this meeting as two vacancies have occurred from among the hourly-rated workers and two representatives from this group will be elected to act on the Association board of officers.

Popular Harry Worton has tendered his resignation to the M.B.A. and Gerry Fitzsimmons has left the employ of the company.

Make it a point to attend this meeting and nominate two co-workers who will look after your interests while acting on the board of officers of the M.B.A.

#### AUTOMATION GADGET ACTING UP!

That new idea installed to speed up the work in the marine department referred to as "The Monorail" is proving very troublesome with the gadget jamming, fuses blowing out and other trouble being met with every time a worker wants to use it.

Why not re-christen it "The Vanguard" and let it go at that!

#### VETERAN EMPLOYEE PASSES AWAY

We regret to report that one of Canadian Vickers veteran workers, Ernie Piercey died last week after a long illness.

Ernie was with Vickers for over 20 years and his passing will be mourned by all his fellow workers.

This column extends its sincere sympathy to his bereaved family.

#### POOR WORKING CONDITIONS

A United States Federal court of appeals has ruled that an employer violated the Labor Act by firing a group of employees who left their jobs because of excessive heat and inadequate ventilation in the room of a plant where they worked.

The company fired the workers claiming the union contract had a "no strike" clause in it.

The employees were ordered reinstated with full back pay.

#### NIGHT SHIFT WORKERS PROTEST

The union has received many grievances from workers on the night shift trick in the marine department.

They are vigorously complaining of the foul fumes and gasses under which they are obliged to work and due to the steam crane being parked inside all night.

This situation occurred last winter and when the union brought this to the attention of management the grievance was adjusted, but the same situation has cropped up again this year.

Union will meet again with company representatives and have this unhealthy and uncomfortable nuisance adjusted.

#### BROOM BALL LEAGUE STANDING

We herewith run the latest standing in the Commercial Broom Ball League:

Hardrocks (Marine) won 3 lost 1  
Whiz Kids (Office) won 2 lost 2  
Rock an' Rollers

(Shop 2) won 2 lost 2  
Bashers (S.M. Shop) won 0 lost 4

The three leading scorers are in the marine department with Charon and Quesnel each with 9 points and Mess with 3 points.

#### FIRING FORBIDDEN

The American National Labor Relations Board has ruled that an employer violated the Labor Act by threatening to fire workers who signed a petition demanding more pay and better working conditions from their employers.

#### RESPECT FOR PICKET LINES

Donald S. Bushnell, secretary of the Vancouver Island Building Trades Council announced last week that three "test cases" appeals have been won unanimously against an Unemployment Insurance Commission decision which ruled that some 700 Vancouver Island construction workers who refused to cross picket lines were not entitled to any insurance benefits.

The 700 workers who respected the picket lines stand to collect more than \$100,000 in unemployment insurance benefits.

Mr. Bushnell said "It should mean an average of about \$200.00 for each of the men."

Respect for a picket line has again paid off.

#### TAX RECEIPTS

As we go to press we have been advised by union officers that tax exemption receipts are now ready for distribution to all union members.

When you call at the union office to pick up your receipt please sign your subscription cards for Le Travail.

These cards are to comply with postal regulations and when all signed and presented to the Post Office Department will save a great amount of money.

Please co-operate and sign your cards. It costs nothing more than a few moments of your time.

#### UNORGANIZED WORKERS BUMPED!

Reduction in pay ranging from 10 to 30 per cent for salaried employees was announced last week by Vertal Aircraft Corporation of Morton, Pa.

The company, a manufacturer of helicopters also will lay off many of these white collar workers because of production cuts anticipated for this year. This situation is an example of what an employer can do to the unorganized employee. No union, no protection.